

Le présent rapport de jury vise à faire le bilan des sessions d'admission du CAFFA qui se sont déroulées entre mars et mai 2021 pour la session 2021 et mars et mai 2022 pour la session 2022. Il s'inscrit dans la continuité des rapports précédents. Il a pour vocation de permettre aux futurs candidats à ce certificat de préparer leurs épreuves d'admission.

Élément de contexte.

L'admission au CAFFA comporte deux épreuves :

- une épreuve de pratique professionnelle
- la réalisation et la soutenance d'un mémoire professionnel.

Sont évaluées quatre compétences correspondant au référentiel de formateur

- penser, concevoir, élaborer
- mettre en œuvre, animer, communiquer
- accompagner
- observer, analyser, communiquer

Au terme des deux épreuves, l'évaluation de chaque compétence fait l'objet d'une note sur cinq points. Pour être déclaré admis un candidat doit obtenir une note d'au moins 12/20 et il doit avoir la moyenne pour chacune des compétences évaluées.

Ces épreuves sont définies par les textes suivants auxquels les futurs candidats se reporteront :

[Arrêté du 20-7-2015](#) (NOR MENE 1414089A) :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91547

[Circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015](#) (NOR MENE1414096C) :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91546

Huit candidats se sont présentés sur les deux sessions d'admission du CAFFA. Le bilan est le suivant.

SESSION 2020

	Enseignement	Vie scolaire	Total
Candidats présents	5	0	5
Candidats admis	4	0	4

SESSION 2021

	Enseignement	Vie scolaire	Total
Candidats présents	2	1	3
Candidats admis	1	1	2

Epreuve de pratique professionnelle

Lors de l'épreuve de pratique professionnelle les candidats choisissent :

- soit l'animation d'une action de formation
- soit l'analyse de séance dans le cadre d'un tutorat.

Sur les huit candidats présents lors de ces deux sessions, sept ont opté pour une situation de tutorat, une pour l'animation d'une action de formation. L'épreuve de pratique professionnelle est évaluée par deux examinateurs qualifiés, un inspecteur du second degré, de la discipline ou de la spécialité du candidat, un professeur de l'INSPE.

Comme lors de la précédente session, l'épreuve de pratique professionnelle laisse voir un bilan très positif. La grande majorité des candidats obtient un résultat satisfaisant, ou très satisfaisant à celle-ci. La maîtrise de la mise en œuvre d'actions de formations ou de l'analyse de séance dans le cadre du tutorat est à souligner. Toutefois, pour quelques candidats l'accompagnement des personnels reste perfectible. Notamment, une difficulté parfois à partir de ce que la personne tutorée a voulu faire dans la séance observée est à noter. En outre, dans de rares cas, l'échange avec la personne tutorée ne débouche pas sur des pistes d'actions partagées et réellement établies à partir de ce qui a pu être observée durant la séance analysée.

L'épreuve de soutenance des mémoires professionnels

Le jury est toujours composé de 7 membres :

- Cinq membres « permanents » désignés par madame la rectrice : un IA-IPR président du jury, un IEN 1^{er} degré, un IEN IO, un chef d'établissement et une formatrice académique.
- Deux examinateurs qualifiés adjoints au jury, différents selon les candidats : un inspecteur du second degré de discipline ou de spécialité et un professeur de l'INSPE. Les examinateurs qualifiés étaient également les personnes ayant évalué l'épreuve de pratique professionnelle.

Le jury tient à souligner, à une exception près qui n'appelle ici aucun commentaire, le sérieux avec lequel les mémoires professionnels ont été réalisés. Toutefois, certains aspects formels du mémoire ne sont parfois pas respectés. Il en va ainsi de la longueur qui ne doit pas excéder trente pages, des style et taille de police de caractères qui sont précisés lorsque les candidats s'engagent dans sa réalisation, ou encore de la nécessité de réaliser un mémoire comportant une page de garde. Le respect des aspects formels du mémoire traduit aussi la capacité de la candidate ou du candidat à s'inscrire dans un cadre de travail donné.

Le jury tient à rappeler que la problématique doit être précise, et être clairement en lien avec une situation d'accompagnement ou de formation. Les candidats doivent éviter les questionnements trop mécaniques et artificiels. De même la démarche d'expérimentation doit faire l'objet d'une attention plus soutenue. Si certaines perturbations dans la tenue de celle-ci sont imputables au cadre sanitaire dans lequel les candidats ont évolué, rendant certains échanges délicats à mener, il n'en demeure pas moins qu'elle est parfois peu pertinente, et n'est pas toujours maîtrisée. Il importe que les candidats fassent preuve de plus de rigueur dans le déploiement de celle-ci, en s'interrogeant notamment sur l'opérationnalité des hypothèses, sur l'interprétation d'une enquête menée auprès de différents personnels au regard de la taille d'un échantillon, sur la pertinence de leurs questionnaires et des indicateurs mis en œuvre. En outre, les jugements de valeurs sur la formation continue, sur tel ou tel aspect d'une politique ministérielle (...) sont à proscrire.

Les mémoires professionnels ont pour finalité première d'envisager des questions de formation susceptibles d'avoir une résonance sur les activités de chacun en établissement scolaire. Et si les affinités des uns et des autres avec telle ou telle thématique, parfois liée à sa discipline d'origine sont compréhensibles, la question abordée dans un mémoire professionnel vise aussi à se projeter au-delà du strict champ de sa discipline ou spécialité, afin de faire évoluer des pratiques et des représentations au sein de l'École. De ce point de vue, dans certains mémoires, les élèves semblent trop peu mis en avant dans la réflexion des candidats alors même que toute action de formation n'a de sens qu'au regard de ce qu'elle peut leur apporter.

Les bibliographies doivent faire l'objet d'une attention particulière. Si le jury n'attend pas l'exhaustivité sur un sujet donné, en revanche elles doivent être ciblées et actualisées. Il est ainsi peu compréhensible

de trouver des bibliographies ne comportant aucun article ou ouvrage postérieur à 1999-2000. Les annexes doivent également faire l'objet d'une réflexion parfois plus étayée. Une longueur démesurée de celles-ci n'est pas forcément gage de qualité.

Les soutenances des mémoires professionnels, tenues au mois de mai au rectorat de Limoges pour chacune des deux sessions ici abordées, se sont déroulées dans une salle disposant d'un vidéoprojecteur. Afin d'éviter les « surprises » de dernière minute, il peut être opportun que les candidats allument leurs ordinateurs avant leur soutenance et vérifient qu'ils disposent des matériels nécessaires (adaptateurs) à une vidéo-projection sur des outils « standards ».

Les oraux de soutenance ont fait l'objet d'un bon travail de préparation des candidats. Le jury tient à souligner combien ils ont abordé cette épreuve avec sérieux et souci de convaincre. La durée de 15 minutes de l'exposé initial a dans l'ensemble été respectée même s'il a parfois fallu demander à certains candidats de clore leur présentation plus tôt qu'ils ne semblaient s'engager à le faire. Toutefois, il est à noter un débit de parole parfois trop rapide de certains candidats, nuisant à leur volonté de bien faire. Les conseils donnés dans le précédent rapport de jury ont visiblement été entendus et dans de nombreux cas le jury a pu apprécier des prestations orales complémentaires du mémoire, apportant certains documents nouveaux venant, selon les cas, illustrer, étayer ou nuancer la réflexion ou les conclusions apportées précédemment.

La seconde partie de l'oral, d'une durée de trente minutes, a été l'occasion de revenir sur les mémoires professionnels et leur construction mais aussi d'engager un dialogue sur les expériences et projections dans la fonction de formateur académique. Il importe que les candidats conservent une certaine modestie, par exemple en ne se présentant pas comme des formateurs académiques, alors même qu'ils sont précisément en train de passer l'oral du CAFFA. Le jury préférera toujours un candidat faisant preuve d'humilité mais aussi d'une réflexion procédant par construction d'hypothèses autour des questions qui lui sont posées, plutôt qu'une personne donnant l'impression d'avoir réponse à tout, sans s'être réellement questionné sur les apparentes certitudes qu'il délivre devant son auditoire.

Cette seconde partie de l'oral, comme la première, se prépare, et il importe que les candidats disposent de repères généraux sur les différents lieux d'intervention d'un formateur académique. S'il n'est pas attendu d'un candidat qu'il soit intervenu en formation initiale et en formation continue, il est en revanche nécessaire qu'il ait quelque idée de ce qui caractérise l'une et l'autre. De même il est nécessaire qu'un candidat dispose de quelques repères généraux sur le fonctionnement du système éducatif, les grandes questions et débats éducatifs, ainsi que les enjeux propres aux réformes en cours. Il est également important qu'un futur formateur soit en mesure de connaître les services académiques ou les partenaires qui peuvent constituer des pôles ressources dans ses activités.

Le jury a apprécié les candidats sachant s'inscrire dans une réflexion dynamique sur le rôle d'une formatrice ou d'un formateur académiques, sachant établir un bilan concret de leurs succès, échecs, et questionnements quant à leurs expériences. Les meilleures prestations ont été celles où le candidat a su s'inscrire dans un dialogue ouvert avec le jury, laissant voir les réflexions des uns et des autres sur la formation et l'accompagnement des personnels.

Pour le jury,
Le président du jury
ROOU David-Pierre
IA-IPR d'histoire géographie